
EXTRAITS DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18 h 30 au lieu habituel de ses séances. Cette réunion était présidée par Monsieur Alain PAKOSZ, Maire.

Etaient présents : Alain Pakosz - Jean-François Daly - Claudine Gorguet - Patrick Verdin – Rolande Grolier - Michel Koniusz - Michel Tiefenbach - Hervé Richard - Martine Roussel – Nadine Leclercq – Edouarine Pecqueur – Nathalie Evrard – Christelle Rutkowski et Jean-François Delporte.

Absent excusé : Francis Sénéchal (procuration à Martine Roussel)

Secrétaire de séance : Michel Tiefenbach.

I – Délibérations diverses

Le Conseil Municipal,

– **à l'unanimité**, décide de prendre totalement en charge la participation financière de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" sur le budget de la commune selon les dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord et de l'arrêté Interdépartemental du 12 mai 2014 portant transfert au SIDEN-SIAN de cette compétence par la commune.

– **à l'unanimité**, accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'Haisnes pour la compétence eau potable. Les modalités de cette adhésion sont explicitées dans la délibération du comité SIDEN-SIAN du 18 décembre 2014.

– **à l'unanimité**, accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'Auchy-les-Mines pour la compétence eau potable. Les modalités de cette adhésion sont explicitées dans la délibération du comité SIDEN-SIAN du 18 décembre 2014.

– **à l'unanimité**, accepte le transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire. Le transfert de cette nouvelle compétence est explicité dans la délibération du comité SIDEN-SIAN du 19 novembre 2014.

– **à l'unanimité**, approuve le projet de schéma de mutualisation des services et moyens présentés par Cœur d'Ostrevent. Cette démarche consiste à mettre en commun certains services entre Cœur d'Ostrevent et la Commune.

– **à l'unanimité**, accepte de confier l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent dans le cadre de la mutualisation des moyens. En effet, l'article L.422-1 du Code de l'urbanisme supprime la mise à disposition gratuite des services de l'instruction de l'Etat pour toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus à compter du 01/07/2015.

- **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de prestations de services avec l'intercommunalité relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Cela a pour objet de prévenir ou de réduire les effets nocifs de

l'exposition au bruit dans l'environnement. Aujourd'hui la directive impose aux agglomérations de plus de 10 000 habitants :

- la réalisation de cartes d'exposition au bruit
- l'adoption de plans d'actions en matière de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement

La Commune de Erre, ainsi que 13 autres communes adhérant à la Communauté Communes Cœur d'ostrevent (CCCO) sont concernées par cette directive. Aussi, afin de faciliter et d'harmoniser la réalisation des différentes cartes de bruit stratégiques (CBS) et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), les communes ont décidé de se grouper pour choisir un prestataire commun et de demander à la CCCO de piloter ce groupement.

– **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Nord selon l'article L 4121-1 du code du travail qui oblige l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il propose donc à l'assemblée de recourir à un service extérieur pour assurer ce rôle de prévention au Pôle Santé Sécurité au Travail.

- **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention à la Région concernant le projet de restauration de l'église St Martin à hauteur deux fois 150 000 € pour les 2 phases et à signer les documents nécessaires.

II – Orientations budgétaires 2015

L'élaboration du budget primitif 2015 s'effectuera cette année en tenant compte du contexte national, de l'état des lieux des finances municipales et des perspectives pour l'année en cours.

Les différentes dotations financières de l'Etat devraient connaître une baisse significative à l'exception de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

L'état des lieux des finances municipales peut s'apprécier en fonction des résultats de fin d'exercice, de l'évolution de l'épargne brute et du niveau d'endettement.

Les excédents de résultat du Compte Administratif (CA) 2013 constitués des montants inscrits au 001 et 1068 du BP 2014 s'élevaient à 1 168 290 €.

Le résultat de l'exercice devrait s'élever à 63 617 €

Le fonds de roulement fin 2014 s'établit donc à 1 231 907 €

L'importance du fonds de roulement s'explique par le report des investissements concernant les projets retardés par la conjoncture et les délais administratifs (Eglise, ateliers, boulangerie...)

L'épargne brute, différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement, s'élève à 334 325 € et reste d'un bon niveau.

Le niveau d'endettement est faible et représente 16 € par habitant. La dette s'éteint théoriquement en 2016.

Dans un contexte de crise économique il ne semble pas opportun de majorer les taxes locales dont les taux resteraient identiques à ceux de 2014. L'augmentation des bases de 0.9% sera insignifiante et l'évolution physique des bases (nouvelles constructions) ne pourront que limiter la baisse des ressources communales.

Il semble raisonnable de travailler en considérant des recettes identiques à celles de 2014.

Compte tenu de ces éléments, on peut constater que la situation financière de la Commune est saine mais peut être fragilisée par la baisse des dotations et des participations financières de l'Etat, de la Région et du Département.

Les perspectives 2015 sont donc encadrées par un niveau de recettes que les élus espèrent sans diminution et des dépenses de fonctionnement qui devront être maîtrisées. Les marges de manœuvre permettront un volume d'investissement important mais soutenable qui portera sur les dossiers suivants à arbitrer en fonction des possibilités.

Projets :

Vestiaires de football : fin des travaux,
Desserte du stade : fin des travaux,
Réhabilitation de la boulangerie,
Restauration de l'église (le projet serait modifié pour être réalisé en 3 phases plutôt que 2),
Etudes diverses dont PLU,
Mobilier et divers,
Reconstruction de voiries municipales et réhabilitation cour de la mairie,
Matériel alternatif d'entretien des espaces verts,
Reprises de tombes à l'abandon,
Construction de nouveaux ateliers,
Acquisition de propriétés.

III - Travaux en cours

La construction des nouveaux vestiaires est quasiment achevée. Une pré-réception va être programmée.

Le permis de construire de la nouvelle boulangerie a été déposé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Les appels d'offres sont en cours d'élaboration.

Les lots du lotissement « Les jardins d'Ostrevent » concernant la location accession et la résidence sénior ont été attribués. Les travaux devraient bientôt commencer.

IV - Informations diverses

- Remerciements du SMAHVSBE pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la réunion du 16/12/2014.
- ACOMFrance : procès-verbal du conseil d'administration du 20/11/2014.
- ACOMFrance : procès-verbaux des réunions.
- ACM Nord : information sur le gaz de houille et « éléments sanitaires dans les communes minières ».
- SDIS : recueil des actes administratifs.
- SDIS : remerciements à l'occasion du cross du Groupement 5.
- PLIE du douaisis : bilan 2013.
- Arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat de la piscine d'Hornaing devenu SIGPH, Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing.
- NOREVIE : dossier de presse de l'Observateur du Douaisis.
- USEP : compte rendu de l'assemblée générale du 13/10/2014.
- Séminaire inondations du 7/11/2014 à Wallers Arenberg : dossier de séance.
- Centre Hospitalier de Douai : projet d'établissement.

- Département du Nord : rapport annuel en matière de développement durable et plan départemental Santé Bien-être 2013-2017.
- Lettre d'information du SAGE Scarpe Aval : la problématique des inondations.
- Parc Naturel : observatoire photographique transfrontalier des paysages.
- SCOT : projet d'installation de Mineurs du Monde dans la Maison du projet de Lens.
- Interscot : rapport d'activité 2013, lettre d'information n°7, Atlas de l'interscot.
- AMF : rapport annuel 2013-2014.
- Observatoire régional de la santé : dossiers.
- Agence Régionale de Santé : qualité sanitaire des eaux.
- Agence Régionale de Santé : projet régional.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20 h 08. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.